

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05179 Numéro SIREN : 831 291 844 Nom ou dénomination : CNR SOLAIRE 6

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/023343

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/023343**
n°de gestion : **2017B05179**
n°SIREN : **831 291 844 RCS Lyon**

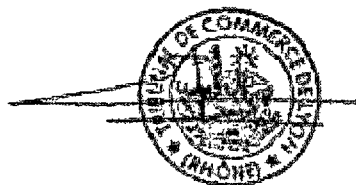
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 01/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CNR SOLAIRE 6 - Société par actions simplifiée
2 rue André Bonin 69004 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5281082

23343

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 714		1 714	8 369
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités				120
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	1 714		1 714	8 489
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 714		1 714	8 489



Bilan - Passif

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	(4 511)	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(5 047)	(4 511)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	442	5 489
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	772	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	500	3 000
Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 272	3 000
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 714	8 489



Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			4 884	4 511
Impôts, taxes et versements assimilés			153	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			5 047	4 511
RESULTAT D'EXPLOITATION			-5 047	-4 511
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-5 047	-4 511



Compte de résultat

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS		
TOTAL DES CHARGES	5 047	4 511
BENEFICE OU PERTE	-5 047	-4 511



Annexe

Les comptes de la société «CNR SOLAIRE 6 SAS » présentent les caractéristiques suivantes :

Total bilan :	1 714 €
Chiffre d'affaires :	€
Résultat de l'exercice :	-5 047 €
Nombre de salariés :	0

L'exercice clos a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

La société par actions simplifiée « CNR SOLAIRE 6 SAS » a pour objet la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, notamment à partir de l'énergie radiative du soleil, par voie d'implantation de panneaux photovoltaïques.

Les notes ou tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social sur l'exercice.

II - EVENEMENTS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Néant

III - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Malgré des capitaux propres inférieurs au capital social, les perspectives d'avenir permettent d'envisager une reconstitution rapide de la situation nette.

Les comptes ont donc été établis dans l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. CREANCES ET DETTES :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur



Annexe

brute.

2. DISPONIBILITES :

Les disponibilités de la société sont gérés par la CN'AIR, dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie contractualisée avec ses filiales. Un compte reflet a été ouvert auprès de la banque de la société pour permettre la réalisation des opérations correspondantes.

Les mouvements du compte reflet et du compte principal sont enregistrés dans un compte comptable unique.

3. CAPITAUX PROPRES :

Le capital social est de 10 000 €, entièrement libéré et composé de 1 000 actions de 10 €.

La société est filiale à 100% de CN'AIR, elle même filiale à 100% de la Compagnie Nationale du Rhône.

Les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social sur l'exercice.

IV - ENGAGEMENTS

Néant.

V - AUTRES INFORMATIONS

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).



Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 703	1 703	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	11	11	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	1 714	1 714	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	500	500		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	772	772		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 272	1 272		

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés



Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2018
CHARGES A PAYER		
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		500,00
TOTAL CHARGES A PAYER		500,00



Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2018
PRODUITS A RECEVOIR		
AUTRES CREANCES		
TOTAL AUTRES CREANCES		11,00
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		11,00



CNR SOLAIRE 6
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 rue André Bonin, 69004 LYON
831 291 844 RCS LYON

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 29 AVRIL 2019

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice de -5 047 euros de la manière suivante :

- en totalité au poste « Report à nouveau » débiteur

L'associé unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il devra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.


Certifié conforme
Le Président,
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE
Représentée par Mme Elisabeth AYRAULT



inkipio

audit

CNR SOLAIRE 6
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social : 2 rue André Bonin
69004 - LYON

831 291 844 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Inkipio audit

Immeuble Le Sans-Souci - 19 rue des Tulliers - 69003 LYON • Tel : +33 (0)4 72 68 22 88 • Fax : +33 (0)4 72 68 22 99 • e-mail : info@inkipio.fr • website : www.inkipio.fr

Société par Actions Simplifiée inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon

S A S au capital de 300 000 € • 955 508 403 RCS Lyon

Membre indépendant de  **HLB International**

CNR SOLAIRE 6
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €
2 rue André Bonin
69004 - LYON

831 291 844 RCS Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'associé unique de la société CNR SOLAIRE 6,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CNR SOLAIRE 6 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « II - REGLES ET METHODES COMPTABLES » de l'annexe des comptes annuels concernant l'établissement des comptes dans l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



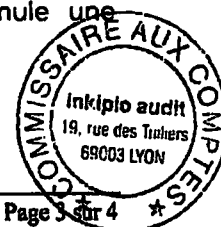
7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



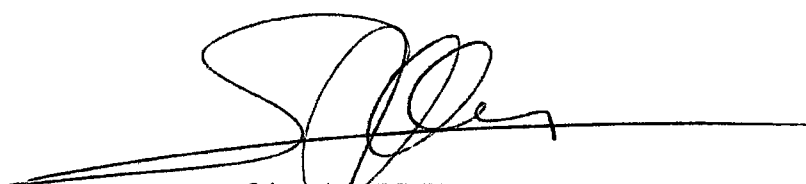
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 12 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
Inkipio audit



Alfred CANET



Gérard ALBRIEUX



CNR SOLAIRE 6

2 Rue ANDRE BONIN

69004 LYON 4E

Comptes au 31/12/2018



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

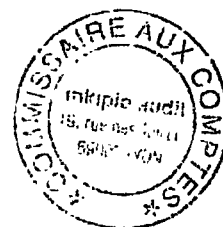
Bilan - Actif	2
Bilan - Passif	3
Compte de résultat	4

Annexes

Annexe	6
Créances et dettes	8
Charges à payer	9
Produits à recevoir	10

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 714		1 714	8 369
Capital souscrit et appelé, non verse				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités				120
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	1 714		1 714	8 489
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 714		1 714	8 489



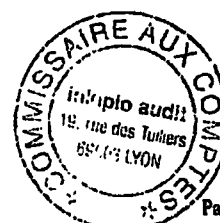
Bilan - Passif

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	(4 511)	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(5 047)	(4 511)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	442	5 489
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	772	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	500	3 000
Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 272	3 000
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 714	8 489



Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			4 894	4 511
Impôts, taxes et versements assimilés			159	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			5 047	4 511
RESULTAT D'EXPLOITATION			-5 047	-4 511
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-5 047	-4 511



Compte de résultat

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS		
TOTAL DES CHARGES	5 047	4 511
BENEFICE OU PERTE	-5 047	-4 511



Annexe

Les comptes de la société «CNR SOLAIRE 6 SAS » présentent les caractéristiques suivantes :

Total bilan :	1 714 €
Chiffre d'affaires :	€
Résultat de l'exercice :	-5 047 €
Nombre de salariés :	0

L'exercice clos a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

La société par actions simplifiée « CNR SOLAIRE 6 SAS » a pour objet la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, notamment à partir de l'énergie radiative du soleil, par voie d'implantation de panneaux photovoltaïques.

Les notes ou tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social sur l'exercice.

II - EVENEMENTS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Néant

III - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Malgré des capitaux propres inférieurs au capital social, les perspectives d'avenir permettent d'envisager une reconstitution rapide de la situation nette.

Les comptes ont donc été établis dans l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. CREANCES ET DETTES :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur



Annexe

brute.

2. DISPONIBILITES :

Les disponibilités de la société sont gérés par la CN'AIR, dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie contractualisée avec ses filiales. Un compte reflet a été ouvert auprès de la banque de la société pour permettre la réalisation des opérations correspondantes.

Les mouvements du compte reflet et du compte principal sont enregistrés dans un compte comptable unique.

3. CAPITAUX PROPRES :

Le capital social est de 10 000 €, entièrement libéré et composé de 1 000 actions de 10 €.

La société est filiale à 100% de CN'AIR, elle même filiale à 100% de la Compagnie Nationale du Rhône.

Les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social sur l'exercice.

IV - ENGAGEMENTS

Néant.

V - AUTRES INFORMATIONS

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).



Créances et dettes

ETAT DES CREANCES

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres immobilisations financières

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres prêtés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité Sociale et autres organismes sociaux

Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices

Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée

1 703

1 703

Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés

11

11

Etat, autres collectivités : créances diverses

Groupe et associés

Débiteurs divers

Charges constatées d'avance

TOTAL GENERAL

1 714

1 714

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine

Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers

500

500

Fournisseurs et comptes rattachés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat : impôt sur les bénéfices

Etat : taxe sur la valeur ajoutée

Etat : obligations cautionnées

Etat : autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Groupe et associés

772

772

Autres dettes

Dettes représentatives de titres empruntés

Produits constatés d'avance

TOTAL GENERAL

1 272

1 272

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés



Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2018
CHARGES A PAYER		
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		500,00
TOTAL CHARGES A PAYER		500,00



Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2018
PRODUITS A RECEVOIR		
AUTRES CREANCES		
TOTAL AUTRES CREANCES		11,00
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		11,00

